Affiché le 20/01/2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 JANVIER 2022

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible de retirer une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subvention au Conseil Départemental 2022 - goudronnage des voies communales

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de ce point à l'ordre du jour.

1. Demande de subvention Etat – (DETR) année 2022 : Travaux de mise en sécurité et de mise aux normes de l'église Saint-Sylvestre.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de mise en sécurité et de mise aux normes de l'église Saint-Sylvestre qui fait partie du patrimoine communal.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat – DETR (50,00% du HT)	**16 250,00 €**
Département du Var (30,00% du HT)	9 750,00 €
Autofinancement communal (20,00% du HT)	6 500,00 €
TVA (20,00% du HT)	*6 500,00 €*
TOTAL TTC	*39 000,00 €*
TOTAL HT	***32 500,00 €***

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux de mise en sécurité et de mise aux normes de l'église Saint-Sylvestre. pour un montant de 32 500,00 € HT.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires 2022 la plus élevée possible.
- S'ENGAGE à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,
- S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public sollicité.

  Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2022.

Délibération n°01/2022

2. Demande de subvention Etat – (DETR) année 2022 : Aménagement du cimetière le Serre.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement au cimetière Le Serre.

Le columbarium existant ayant atteint les limites de ses capacités, il convient en effet de mettre en place de nouvelles structures et de prévoir également la remise en état du revêtement du cimetière.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat – DETR (50,00% du HT)	**16 000,00 €**
Département du Var (30,00% du HT)	9 600,00 €
Autofinancement communal (20,00% HT)	6 400,00 €
TVA (20,00% du HT)	*6 400,00 €*
TOTAL TTC	*38 400,00 €*
TOTAL HT	***32 000,00 €***

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux d'aménagement au cimetière Le Serre pour un montant de 32 000,00 € HT.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires 2022 la plus élevée possible.
- S'ENGAGE à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,
- S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public sollicité.

  Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2022.

Délibération n°02/2022

3. Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 du Budget Principal de la commune

Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2021	Quart des crédits autorisés en 2022
20	Immobilisations incorporelles	8 600,00 €	2 150,00 €
21	Immobilisations corporelles	185 884,64 €	46 471,16 €
23	Immobilisations en cours	37 000,00 €	9 250,00 €
TOTAL		231 484,64 €	57 871,16 €

Délibération n°03/2022

4. Liste des marchés conclus au cours de l'année 2021

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des marchés figurant sur la liste ci-annexée.

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Montant du marché H.T.
Marchés de fournitures				
Tranche de 4000 à 19 999 €				
EQUIPEMENT SOCLE NUMERIQUE ECOLE COMMUNALE	17/09/2021	BIMP	69760	7 525,55 €
EQUIPEMENT CUISINE SALLE CULTURELLE ET POLYVALENTE	05/10/2021	QUIDITMIEUX.FR	34130	11 288,15 €
REMPLACEMENT SERVEURS INFORMATIQUES MAIRIE	17/06/2021	SAS NEPHYLA TECHNOLOGIES	13011	12 125,00 €
Tranche de 20 000 à 49 999 €				
Tranche supérieure à 50 000 €				
Marchés de travaux				
Tranche de 4000 à 19 999 €				
CONSTRUCTION SALLE CULTURELLE & POLYVALENTE LOT n°08 AVENANT n°1	21/01/2021	MERILEC	83131	14 346,75 €
CONSTRUCTION SALLE CULTURELLE & POLYVALENTE LOT n°05 AVENANT n°2	20/04/2021	MACONS DE PROVENCE	83550	5 034,00 €
REFECTION CHEMIN SAINTE HELENE	31/08/2021	SARL STRAMBIO ROBERT S.E.E.	83300	14 270,90 €
REFECTION CHEMIN DE CANEOUX	31/08/2021	SARL STRAMBIO ROBERT S.E.E.	83300	18 399,50 €
INSTALLATION SANITAIRES WC PUBLICS	21/09/2021	CENCINI - Franck	83300	8 807,62 €
TRAVAUX MISE AUX NORMES WC PUBLICS	21/09/2021	SARL DRAGUI CONSTRUCTIONS	83300	11 589,26 €
CONSTRUCTION SALLE CULTURELLE & POLYVALENTE LOT n°10 AVENANT n°1	02/12/2021	STG	83120	14 533,00 €
Tranche de 20 000 à 49 999 €				
REFECTION RUE DES REMPARTS	26/08/2021	SARL STRAMBIO ROBERT S.E.E.	83300	20 425,98 €
REALISATION D'UN PARKING SALLE CULTURELLE ET POLYVALENTE	02/12/2021	STG	83120	25 415,00 €
Tranche supérieure à 50 000 €				
Marchés de service				
Tranche de 4000 à 19 999 €				
Tranche de 20 000 à 49 999 €				
Tranche supérieure à 50 000 €				

Délibération n°04/2022

5. Convention avec le service de médecine du travail AIST 83 – signature de l'avenant « Tarifs 2022 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à main levée, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant « Tarifs 2022 » concernant la convention de prestation de service établie entre l'AIST 83 et la Mairie de Claviers.

Les tarifs sont fixés pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2022. Pour l'année 2022, le prix des visites est fixé à 117,60 € TTC par agent pour une surveillance médicale normale ou renforcée (117,60 € TTC en 2020 et 2021 ; 112,80 € TTC en 2019), et à 99,60 € TTC par agent embauché après la date du 01/01/2022 (99,60 € TTC en 2020 et 2021 ; 49,20 € TTC en 2019 pour une visite d'embauche). Les frais d'absence d'un agent, suite à une absence non excusée 2 jours avant la date du rendez-vous seront facturés : 49,20 € TTC par absence (49,20 € TTC en 2019, 2020 et 2021).

Délibération n°05/2022

6. Convention cinéma 2022 avec la Ligue de l'Enseignement / Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, CHARGE M. le Maire de signer la convention de partenariat cinéma itinérant avec la Ligue de l'Enseignement / FOL pour l'année 2022.

Le nombre de séances est fixé à quatre projections dont trois en plein-air et une en salle.

La Ligue de l'Enseignement / FOL s'engage :

- à fournir le matériel nécessaire au bon déroulement des projections ainsi que la mise à disposition d'un opérateur – projectionniste dûment formé,
- à fournir la programmation au plus tôt ainsi que tout le matériel publicitaire (affiches),
- à réaliser les différentes tâches relatives aux déclarations (CNC,…), tenue de cahier de caisse, gestion des billetteries.

La commune s'engage à mettre une salle à disposition et à verser une participation financière annuelle s'élevant à 1 157.90 € pour 4 jours d'intervention.

Le prix des entrées est fixé à 6 € et sera encaissé par la FOL.

La convention est établie pour une année (du 01.01.2022 au 31.12.2022).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 article 6228.

Délibération n°06/2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Claviers, le 18/01/2022.

Le Maire, signé

Gérald PIERRUGUES